

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes Les Rives de la Laurence**

Séance ordinaire du 13 mars 2025

L'an 2025, le 13 mars à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Philippe GARRIGUE, Pierre DURAND, Luc DUTRUCH, José MARTIN, Pierre SEVAL, Mmes Emmanuelle FAVRE, Sylvie BRISSON, Sylvie FONTENEAU, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie AYAYI, Laetitia DA COSTA, Céline BAGOLLE

EXCUSES :

Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE,
Monsieur Harrag KOUTCHOUCK ayant donné pouvoir à Pierre SEVAL
Madame Sybil PHILIPPE ayant donné pouvoir à Madame Laetitia DA COSTA
Monsieur Cédric CHALARD
Monsieur Pascal COURTAZELLES

ABSENTS :

Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRISSON

Date de convocation : 03/03/2025

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 19

Nombre de suffrages exprimés : 18

D.2025-03-05 : Ressources Humaines - suppression d'un poste d'Attaché hors classe

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins du service et à l'organisation de la collectivité,

Considérant que le poste d'Attaché territorial hors classe actuellement vacant ne répond plus aux nécessités du service. Il est appelé à être supprimé,

Considérant l'avis favorable du centre social territorial

Il est proposé aux membres du conseil de :

- supprimer, à compter du 1^{er} avril 2025 un poste d'Attaché territorial hors classe au sein des

effectifs de la collectivité.

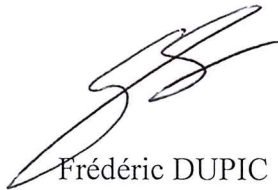
- modifier en conséquence le tableau des effectifs.
- autoriser Monsieur Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés (1 abstention Sylvie AYAYI) décide de :

- supprimer, à compter du 1^{er} avril 2025 un poste d'Attaché territorial hors classe au sein des effectifs de la collectivité.
- modifier en conséquence le tableau des effectifs.
- autoriser Monsieur Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint-Loubès, le 13 mars 2025

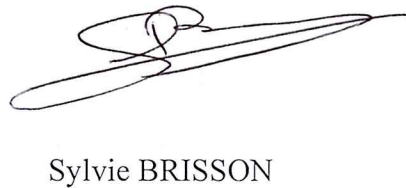
Le Président



Frédéric DUPIC



La secrétaire de séance



Sylvie BRISSON

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr